

## Les membres du Réseau sont:

- Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG)
- Fédération Régionale des Artisans de Labé (FRAL)
- Fédération Régionale des Artisans de Mamou (FERAM)
- Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi)
- Fédération Régionale des Artisans de Kankan (FRAKAN)
- Fédération Régionale des Artisans de N'Zérékoré (FRANZ)
- Fédération Régionale des Artisans de Boké (FRAB)
- Fédération Régionale des Artisans de Faranah (FRAF)
- Fédération Régionale des Artisans de Conakry (FRAC)

## Institutions du secteur

Ministère de tutelle

**Ministère du Commerce, Industrie, Hôtellerie et Artisanat**

B.P. 1304 Conakry, République de Guinée

Tél. +224-30.45.32.49, Fax +224-30.45.36.76, [mtha@eti.net.gn](mailto:mtha@eti.net.gn)

## Direction Nationale de l'Artisanat (DNA)

**Office de Promotion et de Développement de l'Artisanat (OPDA)**

B.P. 1304 Conakry, République de Guinée

Tél. +224-30.45.37.65 / 30.43.10.43 , [opda@sotelgui.net.gn](mailto:opda@sotelgui.net.gn)

## Contacts:

### REGOA

Baldé Amadou Tidiane

Tél. (00224) 62.23.49.52, 60.36.48.82

**FEPAL**, B.P. 113 Labé, Guinée, Tél. 00224-60.57.08.30, 60.31.93.10, 60.56.05.13, Email: [kante\\_kolico@yahoo.fr](mailto:kante_kolico@yahoo.fr)

**FEPAM**, B.P. 28 Mamou, Tél. 00224-30.68.02.36, 60.57.48.56, 60.65.11.33, Email: [fepam\\_mamou@yahoo.fr](mailto:fepam_mamou@yahoo.fr) , [baldewep@yahoo.fr](mailto:baldewep@yahoo.fr)

# Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans

## REGOA



[www.artisans-guinee.org/regoa](http://www.artisans-guinee.org/regoa)

Le **Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA)** est composé de 8 fédérations régionales qui se rencontrent régulièrement pour des échanges d'expériences depuis plusieurs années.

## Les objectifs du Réseau sont:

- Renforcer la concertation et les échanges d'expériences ;
- Promouvoir et développer l'esprit d'auto promotion des artisans;
- Participation des artisans au processus de lutte contre la pauvreté ;
- Respect strict des dispositions du Code de l'artisanat et de ses textes d'application ;
- Renforcer l'organisation et la structuration de l'artisanat en Guinée.

## L'Artisanat en Guinée

L'artisanat apporte une contribution substantielle au développement économique du pays. En effet, il :

- apporte des revenus supplémentaires aux populations ;
- fourniture des services aux populations à faible pouvoir d'achat ;
- déconcentration géographique de l'expansion industrielle ;
- contribue à la diversification de la structure de l'industrie.



Le rôle de l'artisanat dans l'économie nationale apparaît nettement dans ses relations avec les autres secteurs : industrie, transport, commerce, élevage, pêche, chasse. Le rôle de l'artisanat est multiple et apparaît dans tous les aspects du développement socio-économique de la Guinée : la fourniture des biens et services, la création d'emploi, la formation professionnelle. Malgré l'absence de statistiques spécifiques, l'importance de l'artisanat en tant qu'acteur économique se manifeste par :

- le grand nombre d'entreprises qui le composent,
- la grande diversité de ses activités,
- l'importance de la main d'œuvre employée (15 à 20 % de la population),
- sa contribution à l'essor du commerce, des échanges tant nationaux, régionaux qu'internationaux,
- la rentrée de devises dans le cas de l'artisanat d'art.

## Lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de l'appui à l'initiative internationale pour l'allégement de la dette des pays pauvres, la Guinée s'est engagée à élaborer un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Pour permettre aux structures d'artisans de participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, les 4 organisations membres du Réseau ont participé à un atelier au mois d'octobre 2001.

Au terme des travaux de cet atelier, les organisations interprofessionnelles d'artisans ont élaboré un texte pour le secteur de l'artisanat qui sera inséré au document DSRP. Ainsi, le secteur de l'artisanat ne sera pas seulement pris en compte au niveau de la formulation des textes de la lutte contre la pauvreté, mais aussi pour sa mise en œuvre à partir de l'année 2002.



Pour opérationnaliser les propositions des organisations d'artisans dans la lutte contre la pauvreté, les membres du Réseau ont élaboré des plans d'actions concrets et adaptés à leur région. Un document de synthèse stratégique et spécifique au secteur de l'artisanat a été élaboré, publié et soumis aux structures concernées de la lutte contre la pauvreté.

